

Association Réinventons l'Avenue du Rhin
M. Jean-Charles Cancian, Président
54 avenue du Rhin
67100 STRASBOURG

À Madame Anne-Marie JEAN
Présidente du conseil d'administration

Madame Claire MERLIN
Directrice générale

Ports de Strasbourg
1 rue du Port du Rhin CS80407
67002 Strasbourg cedex

Strasbourg, le 25 octobre 2024

Objet : Concertation préalable à l'extension du terminal sud multimodal

Madame la Présidente, madame la Directrice Générale,

Vous avez convié notre association à participer à la concertation préalable à l'extension du terminal sud multimodal du Port Autonome de Strasbourg et nous vous en remercions. Nous avons participé à la réunion publique inaugurale et aux travaux des ateliers du 23 octobre. Nous avons également pris connaissance du dossier de la concertation et de ses annexes tels qu'ils figurent sur le site dédié de votre institution.

Si notre association est très favorable à la multimodalité, elle craint que cette extension du terminal sud conduise à un accroissement du trafic des poids-lourds sur les axes permettant l'accès au Port Autonome et, tout particulièrement, sur l'avenue du Rhin.

Cet axe de circulation est, à ce jour, le plus chargé de l'Eurométropole avec près de 45 000 véhicules par jour dont 2 500 poids lourds. Les nuisances imposées aux habitants des quartiers concernés (48 000 personnes) sont considérables tant en termes de pollution de l'air qu'en termes de pollution sonore. L'extension du terminal sud devrait donc être l'occasion d'une réduction du trafic sur l'avenue du Rhin par la mise en place d'itinéraires spécifiques destinés aux poids-lourds évitant les zones résidentielles. Encore faudrait-il que cette hypothèse soit clairement envisagée et qu'une étude des flux de circulation soit réalisée.

Une telle étude ne figure pas au dossier soumis à consultation et nous vous demandons d'y faire procéder avant la mise en œuvre de l'enquête publique.

Nous avons pris connaissance également du projet stratégique du Port pour la période 2024-2028 et nous avons appris qu'un contrat de développement avait été signé en début d'année avec les collectivités territoriales. « Ce contrat organise l'action des signataires du Pacte pour garantir et bâtir un développement harmonieux des activités portuaires et urbaines. Il porte trois enjeux majeurs pour le port : la relation ville-port, le développement économique, la transformation énergétique et environnementale. » est-il indiqué dans le communiqué de presse. La santé et la tranquillité des riverains des voies d'accès au port ne semblent pas figurer au rang de vos préoccupations et il n'y a pas eu de concertation sur ce sujet.

Il est, par ailleurs, fait mention d'un « travail spécifique (...) engagé et (qui) doit se poursuivre pour permettre au port de bénéficier de deux accès routiers de desserte, géographiquement répartis, efficaces et économiquement performants ». Ce travail était déjà prévu dans le contrat de développement de 2011 et ne semble pas avoir abouti.

Le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation (MIE) de 2019 fait référence à un « projet d'accès nord » qui serait de nature à alléger significativement le trafic poids-lourds sur l'avenue du Rhin. Ce projet semble avoir disparu de vos projets... Quoiqu'il en soit, **une solution alternative à l'avenue du Rhin doit impérativement être recherchée, en concertation avec la population riveraine**, d'autant plus que la construction de nouveaux logements est envisagée sur le site « Heppner ».

Notre association est, bien entendu, prête à participer aux réflexions qui seront engagées sur cette question.

Restant à votre disposition pour toute rencontre que vous souhaiteriez organiser, nous vous assurons, madame la Présidente, Madame la Directrice Générale, de nos salutations respectueuses.

Jean-Charles CANCIAN, Président.